# CONTRAT D'ENGAGEMENT « OEUFS » AMAP de la BRIE-CHAMPENOISE Saison 2024/2025

Entre :		
SCEA DES JARDINETS – 25 Avenue du Général Leclerc – :	77730 SAACY-SUR-MARNE	
Philippe.Cluzeau@gmail.com		
Et:		
Nom/Prénom :		
Adresse :		
Mail :	lei :	

Les signataires du présent contrat s'engagent pour les livraisons entre le 5 mars 2024 et le 25 février 2024, à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF (http://www.amap-idf.org) et dans le règlement intérieur de l'AMAP de la Brie-Champenoise.

### Engagements de l'adhérent :

- ✓ Préfinancer la part de production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement). ✓ Venir chercher sa part de production d'oeufs le jour défini et à l'horaire prévu, sur le lieu de livraison.
- ✓ Gérer ses retards et ses absences et prévenir l'équipe AMAP.
- ✓ Apporter une ou plusieurs boîtes d'oeufs vides à remplir suivant son contrat.

### Engagements du producteur

- ✓ Livrer chaque semaine des oeufs de poules engagées en AB de qualité, frais, issus de son élevage (dans la mesure du possible, les oeufs seront extra-frais, c'est-à-dire à moins de 9 jours après la ponte). La date de ponte sera communiquée à la livraison.
- ✓ Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- ✓ Etre présent, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- ✓ Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- ✓ Etre transparent sur le mode de fixation du prix et les méthodes de travail.

## Engagements communs:

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

#### Planning des livraisons :

Chaque semaine, soit 46 livraisons

# Prix de la part de production d'oeufs et modalités de règlement :

Prix d'un panier d'oeufs (une part) : 2,60 €.

A noter: Un panier constitue une « part » d'oeufs. Celle-ci dépend donc du partage entre amapiens, de la production d'oeufs réalisé. La production est plus abondante au démarrage d'une nouvelle bande avec de jeunes poules pondeuses, puis va naturellement en décroissant lorsque les poules sont en fin de carrière (vers 18 mois ou plus, selon la qualité des pondeuses). Les parts sont donc ajustées en fonction de cette donnée. Il y a donc parfois des parts à 5 œufs (c'est assez rare) mais aussi 8 œufs!

SCEA des Jardine	Le paiement peut se faire par un ou deux chèques émis à la même date, libellé(s) à l'ordre de la SCEA des Jardinets. Date d'encaissement du /des chèque(s) :		
Chèque N°	Mars 2024 Banque :		
Chèque N° Octobre 2024 Banque :			
-	retirés le jour de la distribution seront partagés entre les membres chargés d u remis à une association caritative.		
	on exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être e réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteu		
•	yline Renoulleau 06 81 24 43 43 de La Brie Champenoise – 9 rue du Moulin à vent, Villaré77730 CITRY		
Signatura prácác	dée de la mention « Lu et approuvé » :		
<b></b> 8			